

MARIAGES NAISSANCES ET DECES

MARIAGES - Chas M. Elter à Rosalie Weaver, Wm A. Bell à Nora Maclean, Jacob Paul à Theresa Englander, Leo Moore à Emilie Adams, J. F. Friedmann à Philippine A. Hant, Chas Kitchen à Margaret Johnson, veuve de John Anderson; Hy A. L. Cantans à Florence B. Stumpf, veuve de Hy C. F. Schneider; Frank Mitchell à Lena Seward, Thos H. Watt à Beniah Clark De Pass.

Capitaine de remorqueur noyé.

Le 4 juin dernier, le capitaine Ed. Thompson, commandant du remorqueur "Charles Chamberlain", revenait de Gulfport à la Nouvelle-Orléans. Vers minuit, il se retira dans sa cabine, mais à cinq heures du matin, quand un homme de l'équipage s'y rendit pour le réveiller elle était vide, et on ne trouva aucune trace du malheureux commandant.

MORT ACCIDENTELLE DU JUGE J. S. BOSSIER.

Le juge J. S. Bossier, un homme qui fut un vaillant soldat confédéré et un citoyen éminent de l'Etat, est tué hier matin en tombant d'un train près d'Easy, Caroline du Sud. Cette triste nouvelle est arrivée à Mme Bossier dans une dépêche de M. E. P. McCarry, maire d'Easy, qui demandait en même temps qu'on lui indiquât la façon dont il fallait disposer du corps.

M. Emile Kuntz, ami intime du défunt, a immédiatement télégraphié de préparer le corps pour l'inhumation et de l'envoyer à la Nouvelle-Orléans. Il a, en outre, prévenu toutes les associations de Confédérés.

Le juge Bossier revenait de Richmond, où il avait assisté à la réunion annuelle des Confédérés. Il est tombé du train qui le ramenait à la Nouvelle-Orléans. Il a, en outre, prévenu toutes les associations de Confédérés.

Le juge Bossier appartenait à une famille distinguée. Sa mère était Frances Anne Thompson, de la Virginie, petite-fille du colonel Gideon Johnson, un officier des Highlanders écossais qui s'était distingué dans la bataille de Brandywine. Son père était le capitaine J. S. Bossier, issu d'une notable famille française.

Mlle Thompson était la pupille de Daniel Webster, à Washington, et fiancée à William Jennings, de la Virginie, son cousin. Elle s'éprit du jeune capitaine Bossier, et celui-ci se faisant passer pour Jennings, qui était inconnu de la famille Webster, partit avec la jeune fille et l'épousa.

Le juge Bossier prit toujours une part active aux affaires publiques. Il était très instruit et avait beaucoup lu, et sa conversation était extrêmement intéressante.

Edition Hebdomadaire de l' "Abeille".

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les nouvelles, littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine, dans l' "Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

BULLETIN FLUVIAL.

Table with columns: Station, Niveau, Ligne de danger, Hauteur, etc. Lists various river stations and their water levels.

JAMES BONNOT, Successeur de JOHN BONNOT



No 623 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embauxes. 1108-1112 Rue Nd Remparts.



Branches No 817 rue Toulouse, No 1308 Avenue Nord Remparts.

NAVIGATION FLUVIALE.

DEPARTS DE BUREAUX A VAPEUR: VENDREDI, 7 JUN 1907. Rivière Tchoufouca - NEW CAMELIA 4 P M.

PETITES ANNONCES.

On demande - Une femme blanche d'un certain âge pour servir et aider au travail de la maison. S'adresser 3416 rue Prévost.

VENTES A L'ENCAIN.

Geo. St. Paul. ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété de la Quatrième District.

MERCREDI 3 JUILLET 1907

La Bourse d'Encaïn des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans. Le 23 juin 1907.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quartier de la Nouvelle-Orléans.

Excursions du Dimanche à Bon Marché. Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 366-07. On recherche: Albert Mallet.

60 YEARS' EXPERIENCE PATENTS

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is patentable.

Cheval et Wagon, BON SURREY

Sur les lieux No 2816 rue Freret, à 10:30 heures A. M.

Succession de Alexander Scott.

No 22,480 - Cour Civile de District. G. ST. PAUL, ENCAINER.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Pauline Josephson vs Mme Caroline Powers et Ira A. Powers, procès d'écrit de \$100.

Deuxième Cour Criminelle de Cité.

Juge A. M. Aucoin. Comparutions. Jno H. Tracy, homicide; F. J. Censé, vente de billets de loterie.

FAITS DIVERS.

Réunion de fonctionnaires d'assurances. Les surintendants et surintendentes des compagnies de la Metropolitan Life Insurance Company dans la Louisiane.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ramon Solares et Juan Vincent, en femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,733 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John McDougall. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,533 - Division B.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jackson Aiken. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,533 - Division B.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

LE GRAND JURY.

L'animation était grande hier au tour du local où siégeait le grand jury.

Parmi les témoins cités se trouvaient plusieurs membres de la police. Frank Kenner, ancien agent spécial de l'inspecteur Whitaker et actuellement agent spécial de la Louisiana Driving and Racing Association.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

Le grand jury a entendu un individu qui se présentait comme un témoin, mais qui fut arrêté par la police régulière.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ramon Solares et Juan Vincent, en femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,733 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John McDougall. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,533 - Division B.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jackson Aiken. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,533 - Division B.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ramon Solares et Juan Vincent, en femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,733 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John McDougall. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,533 - Division B.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jackson Aiken. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,533 - Division B.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Jacob Salzer, Sr. et femme. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,774 - Division A.

AMUSEMENTS.

WHITE CITY Concert d'Orchestre GRATUIT. JOURNALLEMENT 7 P. M. Olympia Opera Co. et Lottie Kendall.

WEST END TOUS LES SOIRS.

Orchestre Militaire de Tossa. Musical Goolmans, Kremka Bros., Rialto Comedy Foer, Malley & Reban, Kinodrome.

HOTEL ET RESTAURANT DU WEST END.

T. TRANCHINA. Ouvert toute l'Année. Tous les mets délicats de la saison bien servis.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commencant le 30 Avril 1907. Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans et Nashville, à la tête de la route de la Canal.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Pine Land Park, pour l'hiver et le retour à la tête de la route de la Canal.

Excursions du Dimanche à Bon Marché.

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad. Les trains partent d'Alger à 8 heures m.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 366-07. On recherche: Albert Mallet.

60 YEARS' EXPERIENCE PATENTS

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is patentable.

Cheval et Wagon, BON SURREY

Sur les lieux No 2816 rue Freret, à 10:30 heures A. M.

Succession de Alexander Scott.

No 22,480 - Cour Civile de District. G. ST. PAUL, ENCAINER.

que l'on n'avait plus eu besoin d'elle? Car elle n'était indispensable, en cette maison, que parce que tout le monde voulait qu'elle le fût.

qu'à disparaître immédiatement... à ce jamais être une cause de douleur, de désenchantement, dans votre famille... Et permettez-moi de penser un peu à moi, aussi: j'avais si bien fait le sacrifice de toute ambition personnelle... j'étais heureuse, même, dans ce sacrifice... Et vous me forcez à vivre seule ce soir... près de votre fils... à qui, cependant, je n'ose plus dire une parole... vous m'habituez, encore plus, à votre bouté... Et quand tout cela va cesser... La duchesse lui passait doucement la main sur le front, caressant ses cheveux; puis, l'attirant sur sa poitrine: -Frinette... vous ne pouvez pas comprendre à quel point je vous aime... à quel point j'ai admiré votre vie, vos pensées, vos efforts... Mon fils vous l'avait bien dit: entre vous et lui, malgré toutes les distances sociales, malgré notre fortune... quoiqu'elle soit bien diminuée, aujourd'hui... il n'y avait pas d'autre obstacle que la volonté de ses parents. La mienne a été vaincue, non pas tout de suite... car je vous ai étudiée avec toute la jalousie d'une mère... et j'ai fait faire en les moindres instants de votre existence, une enquête très approfondie... et je vous ai aimée comme une fille... Cependant, malgré le désir ardent de mon fils, je n'osais plus rien tenter... je me de-

mandais, moi aussi, par quel pouvoir, par quel miracle, je pourrais faire accepter vos espérances à mon mari... Et Dieu, à vous... car j'en suis bien irresponsable... qu'il vous aimât de lui-même... au point qu'il ne saurait plus se passer de vous... c'est moi qui vous supplie de ne plus le quitter... de ne plus nous quitter! -Mais... madame... quand vous dites de telles choses, vous ne songez pas au monde, vous ne songez pas à l'indignation qui ne manquerait pas de s'emparer de moi le jour où, quand il découvrirait que nous lui avons, en quelque sorte... même malgré nous... tendu un piège. -Je vous supplie, répétait la duchesse, de toute mon autorité, de toute ma tendresse, de ne plus le quitter! -Cependant, le bruit se répandait, dans Paris, de l'empire de plus en plus grand que prenait sur le duc de Ponte-Novo la ravissante garde-malade qui avait été placée auprès de lui. Et comme on ne distinguait, chez aucun membre de la famille, la moindre animosité, même la plus petite iniquité à cet égard, on cherchait des explications. Et, après avoir bien cherché, dans toutes les potinières élégantes, au Sentier de la Vertu, dans les clubs, les salons, après avoir inventé cinq ou six romans, on aboutissait à celui-ci: c'est que ce diable de duc n'avait pas eu

des enfants que chez lui, et que la duchesse, avec son infinie bonté, avait découvert une fille naturelle de son mari, qu'elle lui avait amenée. De la part d'une telle femme, une telle magnanimité n'étonnait nullement. Les personnes incrédules tâchèrent de Malhardy, pour savoir s'il y avait quelque fond à cette historiette. Et Malhardy répondit fort tranquillement: -Je suis persuadé que si madame la duchesse de Ponte-Novo connaissait l'existence d'une enfant naturelle de lui, elle s'en occuperait avec tout son dévouement. Mais il n'est pas le cas; et toutes vos inventions de potinières sont bien absurdes de chercher une explication mystérieuse à la chose la plus naturelle du monde. La duchesse a été une de nos premières féministes, sans éclat, sans propagande de réclamation; et elle applique simplement ses principes, en permettant à une jeune fille distinguée de gagner sa vie chez elle. -Est-elle donc si distinguée que cela? -C'est une jeune fille d'une instruction très variée, très étendue, douée d'un esprit d'assimilation très remarquable, qui lui a permis de se mettre immédiatement au courant de toutes les choses qui intéressent le duc... Sa famille est fort honorable... La duchesse et moi la connaissons depuis longtemps. Le duc désirait, sur sa vieillesse,

entreprendre quelques travaux... il lui est difficile d'crire... il lui faudra un secrétaire... cette jeune fille, dans ses rares moments de loisir, apprend la sténographie... elle pourra rendre les plus grands services au duc... traduire même, plus tard, à la machine à écrire, ce qu'il lui dictera... Il faut être arriéré comme vous l'êtes à Paris, pour vous en étonner: cela est d'usage courant en Angleterre, en Amérique... Pour ces besognes, les femmes sont absolument supérieures aux hommes... Et voilà tout. La situation de Frinette était donc devenue correcte, expliquée - au moment où se célébra le mariage d'Emilienne et de Stéphane. Comme le duc s'y était engagé, il retrouva presque sa belle humeur d'autrefois, pour conduire sa fille à Saint-Angustin. Mais le lendemain, il quittait Paris pour le Midi, les précédant... et Malhardy ayant jugé que son absence de Paris était indienne, car il allait falloir liquider sa situation financière, encore honorable, mais forcément très réduite, devant le vote de la Chambre des députés qui supprimait les majorats. Si donc, il quitta Paris, pour que la société d'assistés pas à sa diminution de situation, son état de santé l'expliquait parfaitement. Et puisque Mlle Frinette était indispensable à ses travaux

... il fallait bien qu'elle partît avec lui. Elle devait même si bien les pensées du duc, et s'était prise d'une telle ardeur pour ses travaux historiques, écrivant des pages entières, que Francis corrigea à peine, que, lorsque, un peu tard, parut le premier volume des Mémoires du maréchal de Ponte-Novo, le titre portait la mention: Recueilli et publié par les soins de son petit-fils. Avec la collaboration de Mademoiselle Françoise Bouchu. Elle ignorait, il est vrai, le grand honneur qui allait lui être ainsi décerné. Et elle faillit s'évanouir, quand elle aperçut son nom sur le volume. -Mais... mais je n'ai rien fait... on présume rien! balbutia-t-elle. Le duc lui répondit: -Vous avez presque tout fait, en réalité, mon enfant: presque toutes les annotations sont de vous... la préface est tout entière de vous... -Mais... c'est M. Francis qui... -Lui?... c'est tout au plus s'il a corrigé vos épreuves!... Ce n'est pas simplement pour cela, du reste, que j'ai voulu que votre nom soit officiellement pla-

cé à côté du nôtre; j'ai voulu prouver au monde en quelle estime je vous tiens... et veux que tout le monde vous tienne!... Il avait prononcé ces mots avec solennité, mais s'ajoutait, tout de suite, d'un ton enjôlé: -Ne dois-je pas réparer le préjudice que nous vous avons causé, en vous imposant... presque de force... cette place de demoiselle de compagnie... de secrétaire... alors que, si vous aviez suivi votre inspiration première, vous seriez l'associée... la patronne même, de votre amie Mariou, de votre beau frère, de votre cœur, qui sont, paraît-il, en train de faire des affaires d'or, place Vendôme... Malhardy, qui les suit de près, en commanditaire qui veille sur sa galette, m'assurant, hier, que quatre à cinq années suffiront à votre amie et à votre famille pour rembourser entièrement les capitaux que l'on a mis à leur disposition... Et voilà, conclut-il plaisamment, comment le travail et la vertu sont récompensés... et je ne comprends vraiment pas pourquoi ma fille Emilienne s'entête à ne pas vouloir se faire habiller par cette mademoiselle Mariou... Mais il ne faut jamais forcer les femmes... Et cependant... cependant... Il prenait tendrement la main de Frinette. La fin demain.